

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 11/06/2014 Date de révision: 30/01/2018 Remplace la fiche: 22/10/2014 Version: 2.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : IMPERMEABILISANT  
Code du produit : 5017-103-60  
Type de produit : Produit pour chaussures et textiles  
Vaporisateur : Aérosol  
Groupe de produits : AEROSOL

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FAMACO PFIRTER  
83 Avenue de la République  
92385 CHATILLON CEDEX - France  
T 01 42 53 06 43 - F 01 42 53 07 79

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse  | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|--|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central       | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex | +33 3 83 22 50 50 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10          | +33 1 40 05 48 48 |             |
| France | ORFILA  |  | +33 1 45 42 59 59 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229  
Liquides inflammables Non classé  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Composants dangereux : Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane  
Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|  |   |
|--|---|
|  | H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.<br>H315 - Provoque une irritation cutanée.<br>H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| Conseils de prudence (CLP)                   | : P102 - Tenir hors de portée des enfants.<br>P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.<br>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.<br>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.<br>P261 - Éviter de respirer les aérosols.<br>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.<br>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.<br>P280 - Porter des gants de protection.<br>P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.<br>P391 - Recueillir le produit répandu.<br>P405 - Garder sous clef.<br>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.<br>P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.<br>P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Fermeture de sécurité pour enfants           | : Non applicable  |
| Indications de danger détectables au toucher | : Non applicable  |

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit  | %           | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|--|--|-------------|--|
| Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane   | (N° CE) 921-024-6<br>(N° REACH) 01-2119475514-35   | 37,4 - 93,5 | Flam. Liq. 2, H225<br>Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H336<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2, H411 |
| Gaz de pétrole liquéfiés adoucis, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucisement, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C3-C7 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40°C et 80°C. | (N° CAS) 68476-86-8<br>(N° CE) 270-705-8<br>(N° Index) 649-203-00-1<br>(N° REACH) 02-2119651279-31 | 50 - 80     | Flam. Gas 1, H220<br>Press. Gas  |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).                    |
| Premiers soins après inhalation           | : Toux. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin.       |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.            |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée.  |

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.  
Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les aérosols.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter de respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique  | : Liquide   |
| Couleur  | : Incolore.                                       |
| Odeur  | : Solvant.  |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible                        |
| pH   | : Aucune donnée disponible                        |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible                        |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible                        |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible                        |
| Point d'ébullition                                     | : > 35 °C   |
| Point d'éclair   | : < 0 °C  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible                        |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible                        |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable, Aérosol extrêmement inflammable. |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible                        |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible                        |
| Densité relative                                       | : 0,68  |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible                        |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible                        |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible                        |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible                        |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible                        |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| DL50 orale rat             | > 5840 mg/kg              |
| DL50 cutanée rat           | > 2920 mg/kg              |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 25200 mg/m <sup>3</sup> |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Cancérogénicité : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Danger par aspiration : Non classé  
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### IMPERMEABILISANT TROTT'N GO

|              |         |
|--------------|---------|
| Vaporisateur | Aérosol |
|--------------|---------|

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

|                |           |
|----------------|-----------|
| CL50 poisson 1 | 11,4 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 3 mg/l    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### IMPERMEABILISANT TROTT'N GO

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| IMPERMEABILISANT TROTT'N GO   |             |
|---|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation  | Non établi. |
| Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane |             |
| Potentiel de bioaccumulation  | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950  
N° ONU (IMDG) : 1950  
N° ONU (IATA) : 1950  
N° ONU (ADN) : 1950  
N° ONU (RID) : 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable  
Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IMDG) : UN 1950 , 2, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IATA) : UN 1950 , 2, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS  
Description document de transport (ADN) : UN 1950 , 2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (RID) : UN 1950 , 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1  
Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2



# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1

Étiquettes de danger (RID) : 2.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E0

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# IMPERMEABILISANT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| Rubrique | Élément modifié             | Modification | Remarques |
|----------|-----------------------------|--------------|-----------|
|          | Format FDS UE               | Enlevé       |           |
|          | Type de produit             | Ajouté       |           |
| 1.2      | Catégorie d'usage principal | Modifié      |           |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2                  |
| Asp. Tox. 1       | Danger par aspiration, Catégorie 1  |
| Flam. Gas 1       | Gaz inflammables, Catégorie 1   |
| Flam. Liq. 2      | Liquides inflammables, Catégorie 2  |
| Press. Gas        | Gaz sous pression   |
| Skin Irrit. 2     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2   |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3   |
| H220              | Gaz extrêmement inflammable.  |
| H222              | Aérosol extrêmement inflammable.  |
| H225              | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H229              | Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                   |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.  |
| H336              | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit